AD05 - AMÉLIORER SA PERFORMANCE ADMINISTRATIVE

URSIAE Martinique

odiaDom
Martinique • Guadeloupe • Guyane
Ensemble pour réussir vos marchés publics

TARIFS

Nombre de participants : 5 à 12 *

Adhérent URSIAE : 450,00 €

Non-adhérent URSIAE : 495,00 €

Formation éligibible aux dispositifs de financement OPCO

Formation animée par un expert des marchés publics !

Répondre à un appel d'offres est en soit un projet qui doit être bien préparé, et bien réalisé!

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Maîtriser la méthode pour préparer, répondre et déposer un dossier de candidature pertinent
- Gagner du temps
- Améliorer la qualité des documents

PROGRAMME ET POINTS CLÉS

- Comprendre les règles des marchés publics
  - Obligations, vocabulaire et code de la commande publique
  - Identifier tous les acteurs (Plateforme, ALG, e-attestations ...)
- Compléter le dossier administratif
  - Constituer un dossier de candidature simple (DC1, DC2 ..)
  - Comprendre les spécificités du DUME
- Utiliser les outils de pilotage
  - Trouver ses marchés, optimiser sa veille
  - Effectuer un rétro planning
  - Plan de classement, plan de nommage pour améliorer la qualité
- Maîtriser les outils et logiciels bureautiques
  - Utiliser Word pour créer la présentation de l'entreprise, références, etc.
  - Identifier les utilitaires bureautiques, gérer les PDF, (transformer, recomposer, compiler, signer)

EN PRATIQUE

24 AVRIL 2023

Horaires : 9h - 17h - Durée : 7h

PUBLIC CONCERNÉ

Assistant(e) administratif, personnes en charge des réponses aux appels d'offre

PRÉREQUIS

Base bureautique

LIEU DE LA FORMATION

URSIAE MARTINIQUE (Saint Joseph)

INSCRIPTION

(Jusqu'à 7 jours avant la formation)

https://bit.ly/UrsiaeAD05

MÉTHODE D'EVALUATION

- Quizz d'évaluation des compétences
- Questionnaire de satisfaction

CONTACTS

URSIAE

Groupe la Chapelle - Bât. Yeuse Local 1
97212 Saint-Joseph
0596 51.17.25

Référent pédagogique

Sandra YOKESSA
formation@ursiaemartinique.fr
0696 82.39.50

Référent handicap

Marie-Lise VILOVAR
ml.vilovar@ursiaemartinique.fr
0696 21.60.42

Si l'effectif minimum n'est pas atteint, l'URSIAE se réserve le droit d'annuler la session